

# LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2025

2025



Etablissement Public  
GAGE • COMPTES  
PRÊTS • RACHATS

**crédit municipal**  
de Nîmes

[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)

# Le mot de la Directrice



C'est avec un grand intérêt que je vous invite à parcourir le rapport d'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes pour l'année 2025.



C'est avec un grand intérêt que je vous invite à parcourir le rapport d'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes pour l'année 2025. Ce document retrace les actions engagées et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2025 a été marquée à la fois par des défis importants et par des avancées significatives. Dans un contexte économique parfois incertain, notre établissement a su maintenir sa place de référence au sein de l'économie sociale et solidaire sur son territoire.

Je tiens à saluer l'engagement constant de nos équipes. Par leur professionnalisme et leur sens du service, elles ont permis d'offrir à nos clients un accompagnement de qualité, fidèle à nos valeurs d'écoute, de transparence et de responsabilité. Nous avons poursuivi le développement de solutions financières adaptées aux besoins de nos publics, tout en veillant à une gestion rigoureuse et éthique.

Parallèlement, notre démarche de responsabilité sociale et environnementale s'est renforcée. Des actions concrètes ont été mises en œuvre afin de consolider notre engagement en faveur d'un modèle plus durable et plus respectueux de l'environnement.

Dans un environnement en mutation permanente, les défis restent nombreux. Ils exigent vigilance, agilité et capacité d'adaptation. Nous devons continuer à répondre aux évolutions du marché, aux attentes de nos publics et aux nouvelles opportunités qui se présentent.

L'année 2025 a également constitué une étape stratégique avec le projet d'ouverture de notre nouvelle agence à Béziers. Cette implantation, concrétisée par une ouverture en février 2026, traduit notre volonté d'étendre notre présence sur l'Occitanie-Est et de renforcer notre proximité avec les territoires.

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication et leur contribution essentielle à cette dynamique collective.

Forts de ces résultats et de cet engagement partagé, nous poursuivons notre mission avec détermination afin de faire de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes un partenaire de confiance et un acteur financier engagé au service de l'intérêt général.



Cécile Lhuire

# Sommaire

4 La Caisse  
de Crédit  
Municipal  
de Nîmes

5 Les organes  
délibérants

6 L'organisation

7 Les équipes

8 Les activités

9 Les temps  
forts

10 Le rapport moral  
et financier

11 Le Compte  
de résultat  
2025

12 Les Rapports  
du Commissaire  
aux Comptes

13 Le Bilan  
Publiable  
2025

14 Les Annexes  
aux comptes  
annuels

# L'histoire



Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen-Age à une époque où les usuriers sont un fléau pour le peuple. Le moine italien Barnabé de Ternie lance donc l'idée d'une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux

qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fond du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais également de grains et autres denrées.

Héritières des Mons de Piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des Établissements Publics de Crédit et d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.

**La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes telle qu'on la connaît aujourd'hui naît en 1828.**

L'Établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné. Porteur de l'intérêt général il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes, en étant l'actionnaire unique.

## Anecdotes



### Chez ma tante

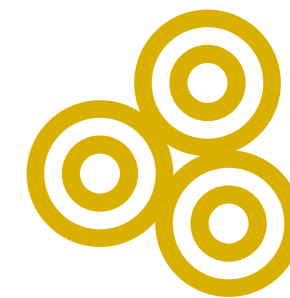
On doit le sobriquet « Ma Tante » au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont de Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !



### Mettre au clou

L'expression « Mettre au clou » illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.

# Conseil d'Orientation & de Surveillance



### PRÉSIDENTE

**Jean Paul FOURNIER**

Président, Maire de la Ville de Nîmes,  
Membre du bureau Communautaire



**Alain MINGAUD**

Président Délégué, Expert Evalueur  
Immobilier



### MEMBRES

**Marie-Chantal BARBUSSE**

Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes,  
Conseillère communautaire

**Monique BOISSIERE**

Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes,  
Conseillère communautaire

**Jean-Marc CAMPELLO**

Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,  
Vice-président de Nîmes Métropole

**Bruno FERRIER**

Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes,  
Conseiller communautaire

**Frédéric PASTOR**

Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes,  
Conseiller communautaire

**Carole SOLANA**

Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes,  
Conseillère communautaire

**Thierry COLLET**

Retraité de l'Agence de l'environnement de travail LR,  
SNCF, Direction de l'Immobilier Grand Sud,

**Georges PAGES**

PDG de société, Retraité

**Michel ASLANIAN**

Représentant de la Ville de Montpellier,  
Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier,  
Conseiller communautaire

**Didier CAMBON**

Représentant de la Ville de Carcassonne,  
Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne,  
Vice-président de Carcassonne agglo

**Patricia FOURQUET**

Représentante de la Ville de Perpignan,  
Adjointe au Maire de la Ville de Perpignan,  
Conseillère communautaire



### LE COMITÉ D'AUDIT

**Georges PAGES**

Membre du COS,  
Président du comité d'Audit

**Alain MINGAUD**

Président délégué du COS

**Thierry COLLET**

Membre du COS

**Frédéric PASTOR**

Membre du COS

**Monique BOISSIERE**

Suppléante, Membre du COS

**Carole SOLANA**

Suppléante, Membre du COS

**Laure PHILIPPE**

Directrice du Contrôle Interne

**Lydie BOUFFIER-FOURNIER**

Responsable conformité



### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Sébastien BELMONT**

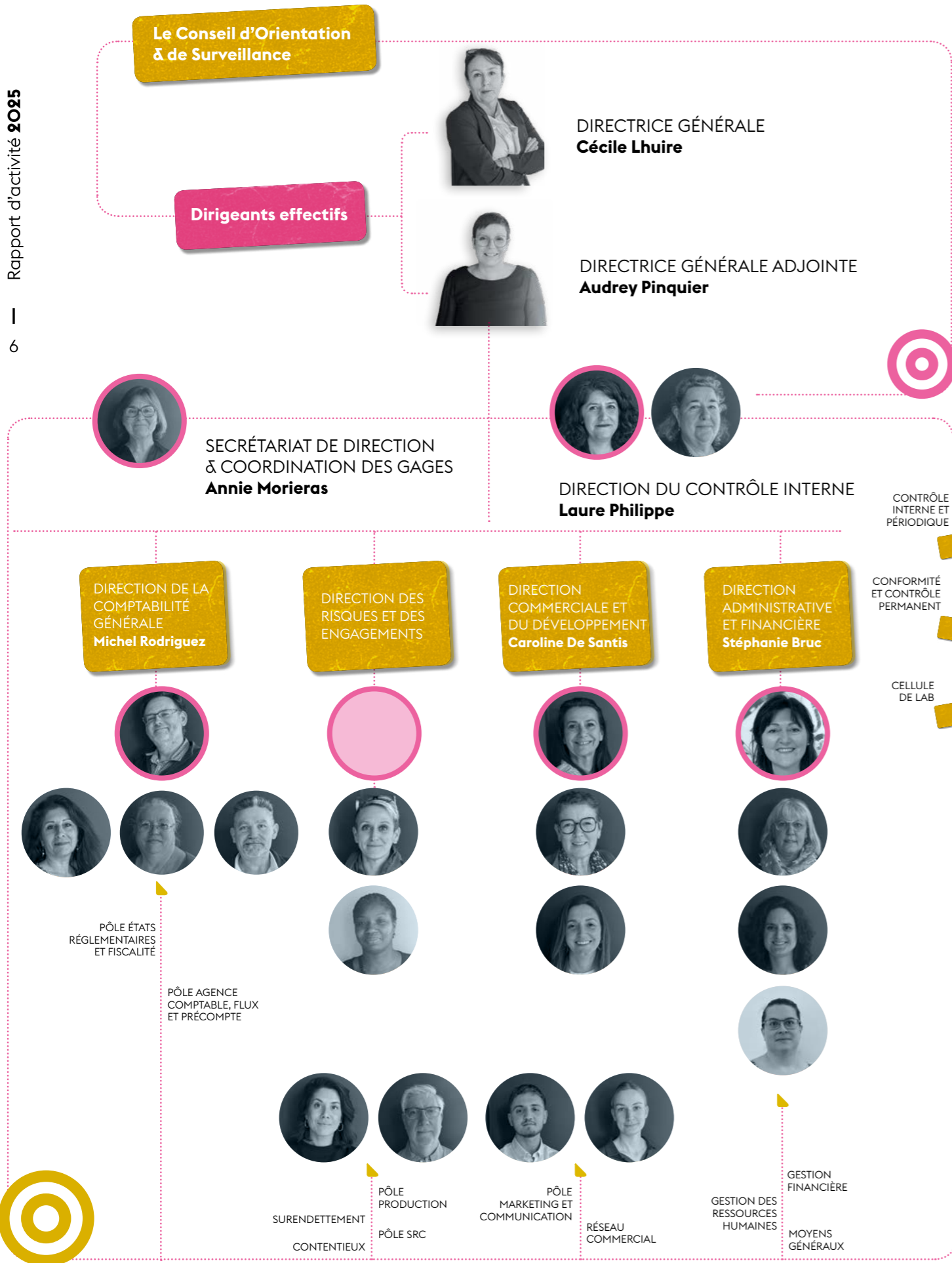


**Fifty Bees, Maza Simoens**

26, rue Raspail,  
69 600 Oullins-Pierre-Bénite,  
France



# L'organisation



# Les équipes en agence



Les permanences hebdomadaires  
**Alès & Bagnols-sur-Cèze**



**Les activités**

# L'activité sociale

## LE PRÊT SUR GAGE : UN SERVICE SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Le prêt sur gage est un service social exclusif des Caisses de Crédit Municipal. Présent à Nîmes depuis 1828, il permet d'obtenir rapidement un prêt en déposant un objet de valeur en garantie (bijoux, argenterie, œuvres d'art, objets de collection...).

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

#### ▸ L'engagement

Toute personne majeure peut déposer un objet en échange d'un prêt immédiat, en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile. L'objet est estimé par un commissaire-priseur ou un expert habilité. Le montant du prêt varie entre 50% et 80% de la valeur estimée.

#### ▸ La prolongation

À l'échéance du contrat, le client peut renouveler son prêt en réglant les intérêts. Ce renouvellement peut se faire à distance, par correspondance ou en ligne.

#### ▸ Le dégage

Le bien peut être récupéré à tout moment, contre remboursement du capital prêté, des intérêts et des frais associés. Plus de 95% des objets sont restitués à leurs propriétaires.

#### ▸ La vente aux enchères

Si l'objet déposé n'est pas récupéré, il peut être vendu aux enchères publiques, les propriétaires peuvent aussi demander la vente requise après un délai de trois mois. Ces ventes ont lieu environ une fois par mois et sont organisées par des commissaires-priseurs. Avant chaque vente, les objets sont exposés au public. Les catalogues des ventes sont consultables sur le site de la Caisse de Crédit Municipal.



#### ▸ Les bonis

Si la vente dépasse la somme due (capital + intérêts + frais), la différence est entièrement reversée à l'emprunteur.

#### ▸ Un accès simplifié

Les clients disposent d'un espace internet sécurisé pour consulter et gérer leurs contrats, prendre rendez-vous en agence et effectuer des paiements en ligne.

#### ▸ Commissaires-priseurs partenaires

Maîtres ILLY et PUAUX (Nîmes, Perpignan, Carcassonne)  
Maîtres GIUSEPPI et DE LATOUR (Montpellier).



**27** journées d'expertises gratuites



**10** ventes organisées 2025



**38** microcrédits financés en 2025

### LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS : UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose des micro-crédits personnels en partenariat avec les réseaux sociaux d'accompagnement.

Un micro-crédit santé est également proposé pour financer tout ou partie des frais liés aux soins dentaires, à l'optique ou aux prothèses auditives, en complément ou en l'absence de couverture sociale.

Ce dispositif s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique, et leur permet de financer des projets d'insertion (emploi, logement, mobilité, etc.) avec des mensualités adaptées.



# L'activité bancaire



**348 prêts**  
financés en 2025

## DES SERVICES BANCAIRES ADAPTÉS ET SOLIDAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients un ensemble de services bancaires accessibles et personnalisés, dans un cadre de confiance.

### Des comptes bancaires de proximité, accessibles et sécurisés

- Moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique)
- Retraits gratuits dans tous les distributeurs automatiques
- Assurance des moyens de paiement
- Consultation et gestion des comptes en ligne (accès gratuit)

### Épargne et placements responsables

La Caisse de Crédit Municipal propose une gamme complète de produits d'épargne sans exposition aux marchés financiers :

- Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), LEP,
- Compte sur Livret, Compte à Terme, Bon de caisse.

L'épargne solidaire, labellisée Finansol, permet aux clients de soutenir directement les actions sociales de la Caisse, notamment le micro-crédit personnel et le prêt sur gage.

### Des solutions de financement souples et sécurisées

**Prêts de dépannage:** jusqu'à 3000€, sur une durée maximale de 24 mois, à taux avantageux, sans avoir recours au crédit renouvelable.

**Prêts personnels:** financement de projets divers, sur des durées de 12 à 120 mois, sans affectation particulière.

**Rachats de crédits:** pour regrouper différents prêts (crédits bancaires, prêts auto, réserves d'argent...), avec possibilité d'ajouter de la trésorerie. Durée de remboursement jusqu'à 120 mois.

**Prêt relais:** pour les personnes en attente de la vente d'un bien ou d'une rentrée d'argent. Une avance peut être accordée et sera remboursée lors de la vente ou du déblocage des fonds.

**9 partenariats**  
de prêts apporteurs

**27 dossiers**  
apporteurs  
financés en 2025



# Les engagements RSE



En 2025, l'établissement a poursuivi le renforcement de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), avec une volonté claire : intégrer des pratiques plus durables dans son fonctionnement quotidien.

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, visant à réduire l'impact environnemental tout en sensibilisant les équipes à des comportements plus responsables.

Les engagements RSE se traduisent concrètement à travers plusieurs axes d'intervention, notamment les habitudes de consommation et les modes de déplacement. Ces initiatives, à la fois simples et progressives, participent à une transformation durable des pratiques internes.

### Évolution des habitudes de consommation

Dans une volonté de réduire son empreinte environnementale, l'établissement a engagé plusieurs actions concrètes, diminuer ses consommations et limiter les déchets.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'arrêt de l'utilisation de gobelets plastiques jetables, remplacés par des alternatives durables. En parallèle, des efforts ont été réalisés pour optimiser la consommation électrique, notamment par une meilleure gestion des équipements et des usages au quotidien.

Une attention particulière a également été portée à la réduction de la consommation de papier, accompagnée par la mise en place de pratiques favorisant le recyclage. Cette démarche s'inscrit dans une logique globale de diminution des déchets et d'optimisation des ressources.

Par ailleurs, l'établissement a renforcé son engagement en faveur d'achats responsables, en privilégiant des commandes de fournitures écoresponsables. Enfin, le recyclage des cartouches d'encre a été systématisé, contribuant ainsi à une gestion plus vertueuse des consommables.

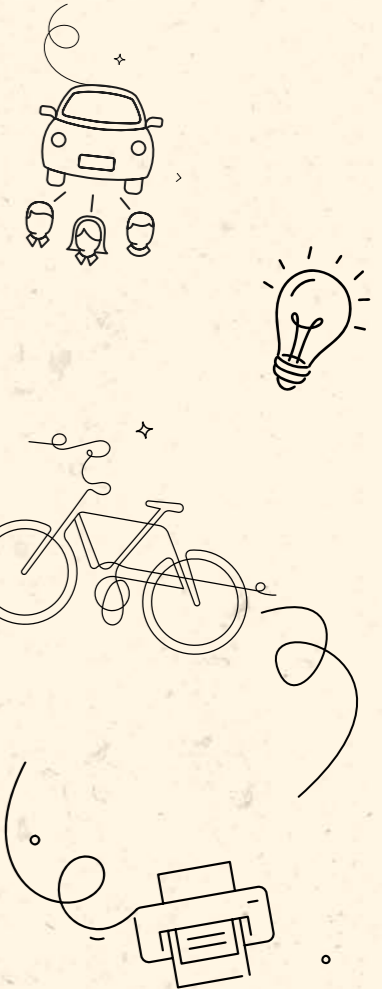
### 2. Mobilité et déplacements responsables

Dans le cadre de sa politique RSE, l'établissement a également mis en place plusieurs actions visant à encourager des modes de déplacement plus durables.

Une incitation au covoiturage a été développée, tant pour les déplacements professionnels que personnels, afin de limiter l'impact carbone lié aux trajets individuels. Par ailleurs, une prise en charge partielle des abonnements aux transports en commun a été proposée aux agents, facilitant ainsi l'adoption de solutions de mobilité alternatives.

L'établissement encourage également l'utilisation de modes de transport plus écologiques, tels que le vélo ou les mobilités douces, dans les déplacements du quotidien.

Enfin, l'acquisition d'un véhicule hybride s'inscrit dans cette démarche de transition vers des solutions plus respectueuses de l'environnement, en réduisant les émissions liées aux déplacements professionnels.



### SUR LES HABITUDES DE CONSOMMATION :

- Arrêt de l'utilisation de gobelets plastiques jetables
- Diminution de la consommation électrique
- Diminution de la consommation de papier
- Recyclage du papier
- Adoption de fournitures écoresponsables pour les nouvelles commandes
- Recyclage des cartouches d'encre

### SUR LES DÉPLACEMENTS :

- Incitation au covoiturage dans le cadre des déplacements personnels et professionnels
- Prise en charge partielle des transports en commun pour les agents
- Incitation à l'utilisation de moyens de transport alternatifs
- Achat d'un véhicule hybride

# Les temps forts

# 2025



**AVRIL**  
Notre Assemblée Générale



**MAI**  
Campagne compte bancaire



**MAI**  
Vidéo « Bref »



**SEPTEMBRE**  
Campagne sacs à pain



**OCTOBRE**  
Salon CSE

**OCTOBRE**  
Cité des sports de Carcassonne



**NOVEMBRE - DÉCEMBRE**  
L'offre de prêt fin d'année



**JUILLET**  
Nouveau site Internet



**AOÛT**  
Journal établissement



**SEPTEMBRE**  
Campagne de prêt

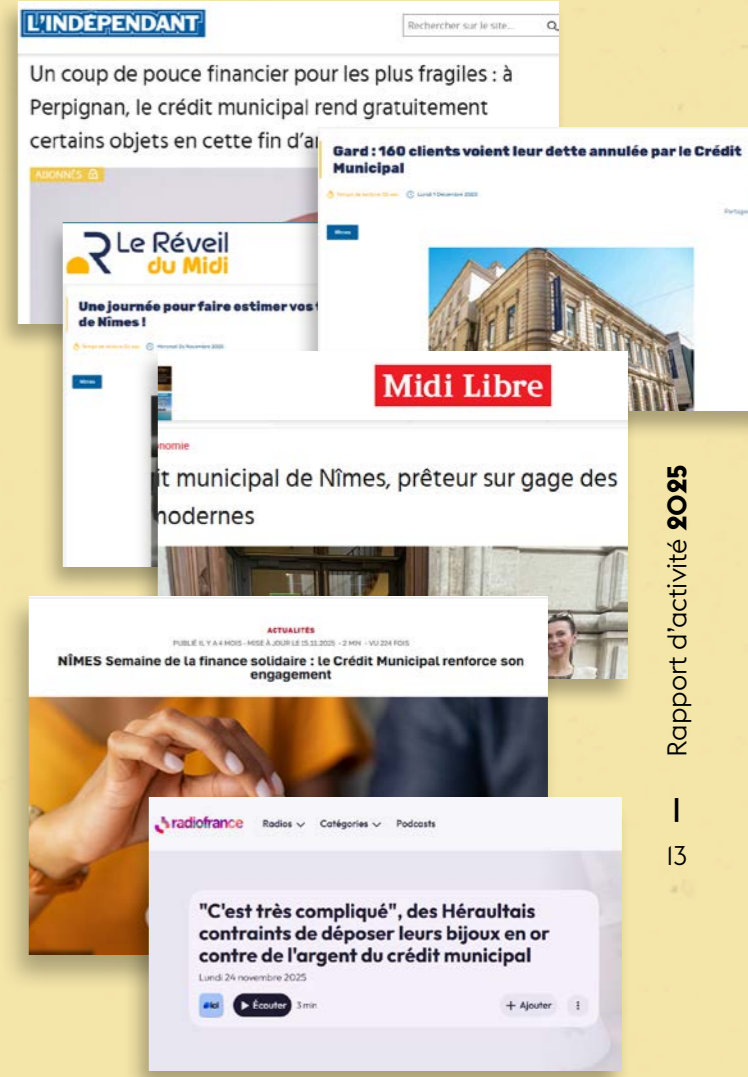


**DÉCEMBRE**  
Vente de prestige



**DÉCEMBRE**  
Campagne dégagement gratuit

## NEWS LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DANS LA PRESSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



# Rapport moral et financier

EXERCICE 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Administratrices et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons le privilège de nous réunir aujourd'hui afin de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

Cette séance ne constitue pas seulement un rendez-vous comptable impératif; elle est le moment privilégié où notre institution prend la mesure de son action et réaffirme son identité profonde dans un monde en perpétuelle mutation.

L'année 2025, à l'instar des exercices précédents, s'est inscrite dans une temporalité économique exigeante, où la persistance des tensions inflationnistes et l'incertitude des marchés ont continué de dessiner un horizon complexe pour notre clientèle.

Dans ce paysage mouvant, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a su demeurer ce pôle de stabilité et de probité, portant haut les valeurs de confiance, d'intégrité et de confidentialité qui fondent son existence depuis plus d'un siècle.

## I. BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

L'exercice 2025 s'est déployé dans un contexte paradoxal, marqué par une dynamique de marché contrastée. Si l'économie globale a montré des signes de ralentissement, notre établissement a fait preuve d'une agilité, ajustant ses voiles pour maintenir un cap de croissance saine et solidaire.

Nous avons agi avec la conviction profonde que l'accès au crédit dépasse le simple flux d'argent: c'est avant tout un levier essentiel de dignité humaine.

Face aux exigences de plus en plus strictes des banques classiques, notre offre de prêt sur gage s'impose comme une solution d'une grande modernité. Elle permet à chacun d'utiliser ses objets de valeur – bijoux, orfèvrerie ou œuvres d'art – pour transformer un bien matériel en une somme d'argent immédiatement disponible, sans subir les habituelles lourdeurs administratives.

## 2. LES ACTIVITÉS ET LES RÉSULTATS

### 2.A. Les activités

L'activité phare de notre établissement, le prêt sur gage, a été particulièrement dynamique en 2025, portée par la hausse exceptionnelle du prix de l'or. Les sommets atteints par les cours ont sécurisé nos garanties et attiré de nombreux usagers vers le prêt sur gage.

Cette attractivité se confirme dans les chiffres: nous avons enregistré 11 676 nouveaux contrats sur l'année, toutefois en baisse en nombre de 5,01% par rapport à 2024. Au total, en comptant les renouvellements et les prolongations, nos équipes ont géré 50 603 opérations, ce qui prouve la grande confiance que le public nous accorde.

L'encours de notre portefeuille de gages atteint aujourd'hui 22 841 154 € pour 25 229 contrats actifs. Cette solidité s'accompagne d'une augmentation de la valeur des objets déposés: le montant moyen des nouveaux engagements de 2025 a progressé de 6,3% pour dépasser les 1 015 €.

Malgré cette forte activité, notre priorité reste de permettre aux clients de récupérer leurs biens. Seuls 4,4% des contrats (soit 1 104 dossiers) ont été vendus aux enchères.

Ces ventes ont généré 1 873 356 €, permettant de reverser 819 610 € de "bonis" aux emprunteurs, une somme essentielle qui revient directement dans le budget des familles.

L'activité bancaire de prêts personnels de notre établissement a connu en 2025 une phase de recalibrage stratégique nécessaire. Le recul du flux de prêts personnels, observé tout au long de l'année, n'est pas seulement le reflet d'une consommation atone, mais le résultat d'une politique de gestion des risques volontariste.

Cette politique de prudence se reflète directement dans nos encours. L'encours sain des prêts personnels s'établit à 17 309 221 € au 31 décembre 2025.

Ce chiffre marque une décre par rapport à l'exercice précédent (19 281 639 €), confirmant notre trajectoire de réduction des expositions.

Les flux de prêts personnels – 954 dossiers étudiés – ont continué de reculer durant l'exercice 2025. Cette baisse s'explique par le ralentissement de la fréquentation en agence, mais aussi par notre choix volontaire de réduire fortement le recours aux «apporteurs d'affaires», dont la part dans notre production est devenue marginale. Ce choix stratégique nous a permis de nous concentrer sur une clientèle directe et de mieux maîtriser la qualité de nos dossiers.

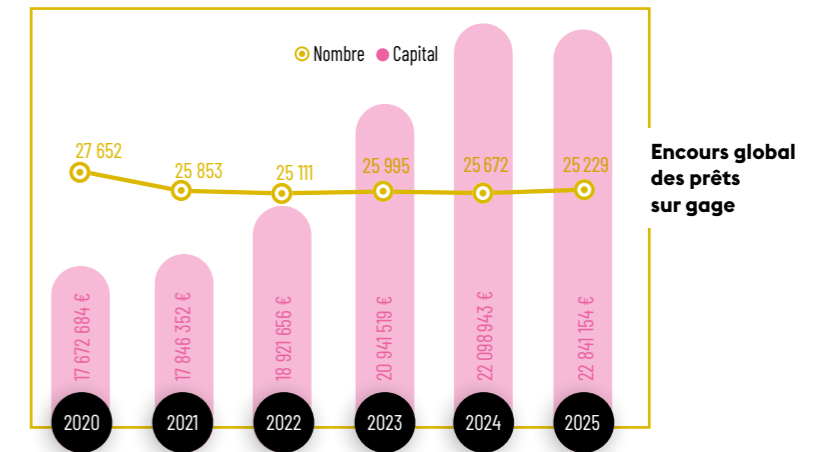
Sur l'année 2025, la production globale a ainsi été plus modeste que par le passé avec 385 dossiers pour 3 515 588 € (incluant les micro-crédits) en net retrait tant en nombre qu'en capital (-40% en capital et 18% en nombre). Cette tendance a entraîné une baisse de l'encours sain des prêts personnels de 9%, contrairement à la croissance observée l'année précédente avec un encours sain, qui s'établit à 17 309 221 € fin 2025.

En parallèle, notre établissement maintient son engagement en faveur de l'inclusion financière par le biais du micro-crédit personnel. À ce jour, notre portefeuille compte 101 dossiers pour un encours global de 196 896 €.

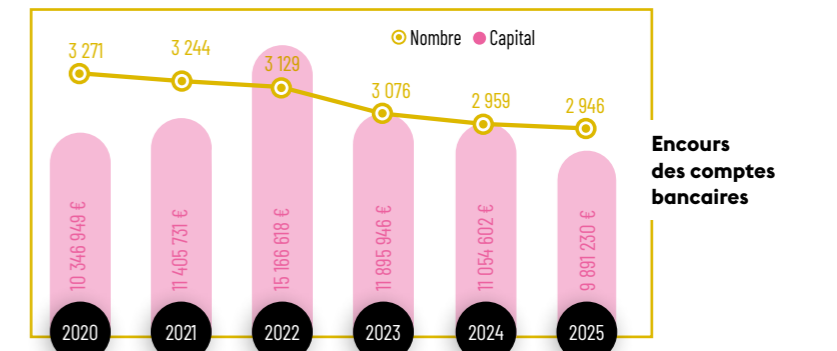
Ce service a connu une hausse d'activité de plus de 20% en nombre et en encours, preuve de la ferme volonté de l'Établissement d'en redynamiser le déploiement sur l'ensemble de notre territoire. À cette fin, nous nous attachons à identifier de nouveaux réseaux d'accompagnement et des partenaires prescripteurs, afin de redonner à cette mission sociale toute l'envergure qu'elle mérite au service des publics fragiles. En matière de collecte, nous avons engagé une dynamisation de nos comptes de dépôts, en portant une attention particulière au monde associatif.

Avec 2 946 comptes de dépôts et un encours net de 9 891 230 €, nous restons un partenaire de confiance pour les épargnants. Si l'encours net des comptes bancaires a connu une érosion de 15% – signe que nos clients ont dû puiser dans leurs réserves pour faire face au coût de la vie – l'épargne réglementée demeure un socle de stabilité avec 14 167 572 € déposés sur 2 157 comptes.

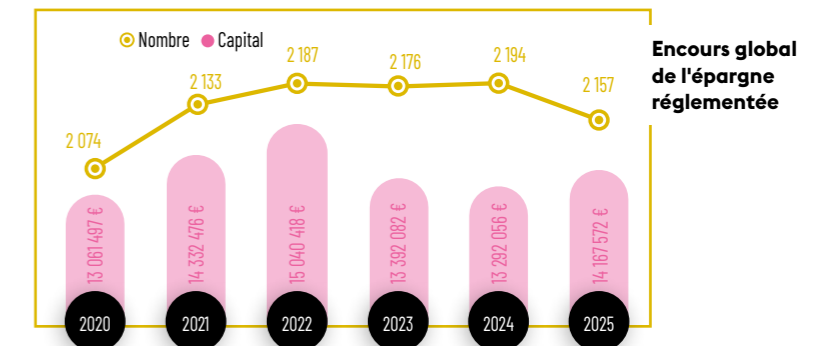
Cette fidélité de nos déposants est la preuve que notre identité d'établissement public communal est perçue comme un refuge de sécurité et de sens.



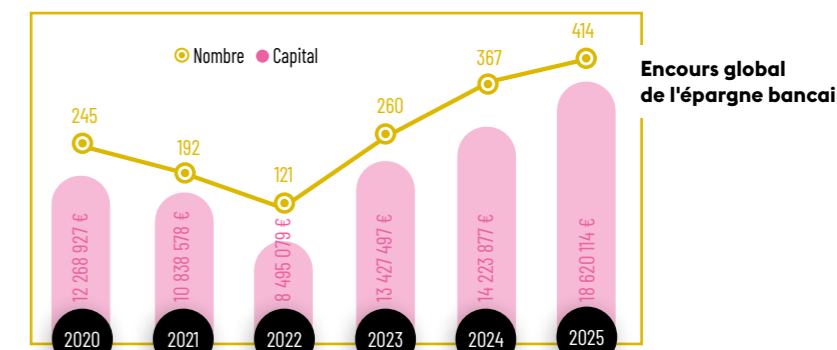
Encours global des prêts sur gage



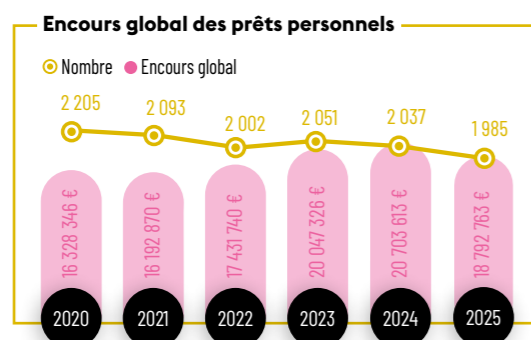
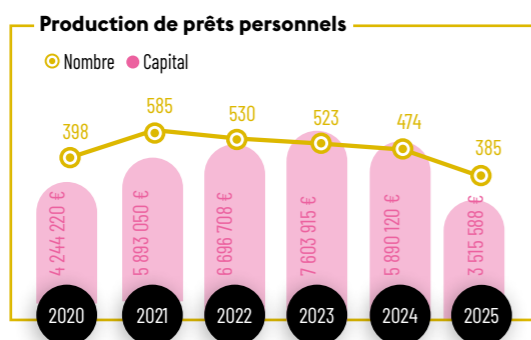
Encours des comptes bancaires



Encours global de l'épargne réglementée



Encours global de l'épargne bancaire



L'épargne bancaire, constituée de comptes à terme, affiche une solide résistance avec un encours global s'élevant à 18 620 114 € au 31 décembre 2025. Cette ressource, gérée à travers 414 comptes, a joué un rôle stratégique déterminant en permettant à notre établissement de ne pas recourir à l'emprunt interbancaire entre la fin de l'année 2024 et le début de l'exercice 2025. Malgré un contexte économique complexe, la stabilité de ces dépôts démontre la confiance profonde de nos épargnants.

Cette assise financière est essentielle: elle garantit notre autonomie de gestion et nous permet de soutenir durablement nos missions de financement social.

## 2.B. Les résultats financiers

Le Produit Net Bancaire de l'Établissement poursuit sa trajectoire de croissance pour s'établir à 4 998 443 € au 31 décembre 2025. Cette progression s'explique principalement par une hausse des intérêts et produits assimilés, qui atteignent 4 917 742 € en 2025. Cette croissance de 196 303 € et de 4,16% par rapport à l'année précédente est directement liée à la forte performance de nos encours de prêts sur gage, à la revalorisation du quantum et à la poursuite de notre politique de taux. Ce dynamisme des revenus liés au gage permet de compenser largement le recul de l'activité de prêts personnels, confirmant ainsi la pertinence de notre stratégie de recentrage sur notre métier historique.

Parallèlement, nos charges d'intérêts ont poursuivi leur progression pour atteindre 956 556 €, soit une augmentation de 13,6% par rapport à l'exercice précédent. Cet écart de 114 558 € par rapport à 2024 s'explique par le maintien de taux de rémunération attractifs sur notre épargne bancaire (comptes à terme), un choix stratégique qui a permis à l'établissement de garantir son autonomie financière et d'éviter tout recours à l'emprunt interbancaire durant la période.

Au terme de cet exercice, le résultat brut d'exploitation s'établit à 633 929 €, tandis que le résultat net atteint 384 291 €. Bien que ce dernier soit en retrait de 13,9% par rapport au niveau de 2024, il demeure à un niveau très satisfaisant qui permet de couvrir largement nos investissements stratégiques.

## Les états financiers

|                              | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2025        |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Produit Net Bancaire         | 4 237 501 € | 4 108 475 € | 4 373 294 € | 4 669 030 € | 4 907 604 € | 4 998 443 € |
| Résultat brut d'exploitation | 684 668 €   | 678 290 €   | 677 955 €   | 567 660 €   | 736 058 €   | 633 929 €   |
| Résultat Net                 | 482 345 €   | 507 230 €   | 538 101 €   | 406 185 €   | 488 497 €   | 384 291 €   |

Le coefficient d'exploitation s'élève quant à lui à 87,32%; cette légère remontée s'explique mécaniquement par les investissements humains et matériels massifs notamment consentis pour préparer l'ouverture de l'agence de Béziers, véritable levier de croissance pour 2026, avec des charges générales d'exploitation en hausse de 3,45% et de 138 980 €.

En définitive, ces indicateurs confirment la solidité de notre modèle de gestion.

Grâce à une politique de taux équilibrée et à une stratégie commerciale recentrée sur nos forces historiques - le prêt sur gage et la collecte directe - la Caisse parvient à optimiser sa rentabilité tout en finançant son expansion territoriale.

**Cette performance financière maîtrisée constitue ainsi le socle indispensable au déploiement de nos projets futurs et à la pérennité de notre mission sociale.**

### 2.C. Événements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture des comptes 2025 et la date d'établissement du rapport d'activité.

### 2.D. Évolution prévisible de l'activité

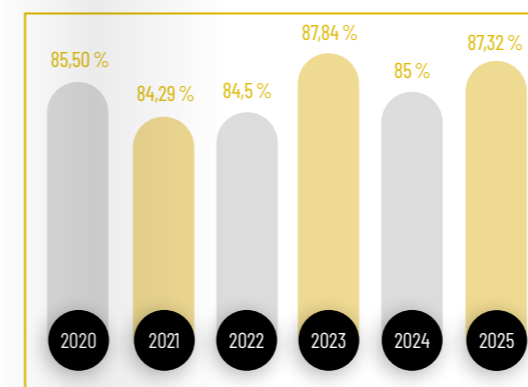
L'horizon 2026 s'annonce comme une année charnière dans l'histoire de notre Caisse.

L'événement majeur est, sans nul doute, l'ouverture en février 2026 de notre nouvelle agence sur la commune de Béziers. Ce projet d'envergure, qui a nécessité un investissement massif et une préparation méticuleuse durant les 24 derniers mois, marque notre volonté d'étendre notre rayonnement social et économique en Occitanie.

Béziers ne sera pas seulement une succursale supplémentaire, mais le symbole d'une Caisse conquérante, capable d'aller à la rencontre de ses publics là où le besoin de proximité se fait le plus sentir.

Cette expansion territoriale constitue le premier pilier de notre nouveau Plan Stratégique 2026-2028, actuellement en phase finale de validation.

Ce plan ambitieux fixe une feuille de route claire: dynamiser le prêt sur gage, optimiser la gestion des ressources collectées et, surtout, abaisser de manière significative le coût du risque.



Cette croissance de nos revenus s'accompagne d'une vigilance accrue en matière de maîtrise des risques. En effet, la gestion du coût du risque a fait l'objet d'une attention toute particulière dans un contexte économique qui fragilise certaines contreparties. Si ce poste s'établit à 159 303 € - marquant une hausse de 53,98% (soit 55 845 €) entre 2024 et 2025 - les efforts rigoureux de recouvrement et le déploiement de nouveaux processus de contrôle ont permis de contenir efficacement cette évolution. Cette rigueur prudentielle est indissociable de la modernisation de nos outils de pilotage.

La mise en place de protocoles de suivi des Expositions Non Performantes (ENP), couplée au renforcement de notre cyber-sécurité conformément aux exigences de l'ACPR, garantit à notre institution une résilience technique et financière de premier ordre.

Dans cette même dynamique, le renouvellement de notre infrastructure informatique et l'intégration des nouvelles normes de paiement, telles que l'Instant Payment et le SEPA, illustrent notre volonté de ne sacrifier aucune exigence de modernité.

En plaçant la maîtrise des expositions non performantes au cœur de notre stratégie, nous nous donnons les moyens de dégager les marges nécessaires pour innover et renforcer nos actions de solidarité. C'est avec une confiance lucide et une détermination renouvelée que nous abordons ce nouveau cycle, fiers de porter un modèle qui, plus que jamais, fait rimer efficacité bancaire avec utilité sociale.

#### 2.E. Activités en matière de recherche et de développement

Néant

#### 2.F. Dépenses non déductibles (au titre de la réglementation fiscale)

16 947 €, dont 13 777 € au titre des dépenses de mécénat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60 %.

#### 2.G. autres informations

**Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.**

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

#### Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2025

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

| Pays         | Effectifs ETP | Produit net bancaire | Résultat courant avant impôt | Impôt sur les bénéfices | Subventions publiques reçues |
|--------------|---------------|----------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| France       | 45,1          | 4 998 443 €          | 474 626 €                    | 117 058 €               | 0 €                          |
| <b>TOTAL</b> | <b>45,1</b>   | <b>4 998 443 €</b>   | <b>474 626 €</b>             | <b>117 058 €</b>        | <b>0 €</b>                   |

#### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

| Répartition par échéance<br>En milliers d'Euros | Factures reçues non réglées<br>au 31.12.2025 et dont le terme est<br>échu (en milliers d'euros) | Pourcentage du montant<br>total des achats (en %) |
|---|---|---|
| De 0 à 30 jours                                 | -   | -   |
| De 31 à 60 jours                                | -   | -   |
| De 61 à 90 jours                                | -   | -   |
| Plus de 91 jours                                | -   | -   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>-</b>  | <b>-</b>  |

### 3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### GIE CM SERVICES

À la clôture de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **2 673 520 €** pour un résultat net de **0,00 €**. Ses capitaux propres s'élèvent à **20 K€**. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste devoir **14 K€ TTC** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE s'élève à **404 K€ TTC**.

### 4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Pour l'année 2025, aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

### 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Résultat qui s'élève à **384 290,51 €** de la manière suivante : **300 057,76 €** en « Excédents capitalisés » et **84 232,75 €** au poste « Bonis prescrits ».

### 6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- La Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- L'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- L'Affectation du Résultat.

## BILAN PUBLIABLE

AU 31/12/2025

| ACTIF  | Exercice N          | Exercice N-1        |
|--|---------------------|---------------------|
| Caisse, Banques Centrales, CCP               | 1 776 814 €         | 2 289 227 €         |
| Effets publics et valeurs assimilées         |                     |                     |
| Créances sur établissements de crédit        | 12 609 930 €        | 10 672 401 €        |
| Créances sur la clientèle                    | 43 650 739 €        | 44 071 713 €        |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   |                     |                     |
| Actions et autres titres à revenu variable   |                     |                     |
| Participations et autres titres détenus à LT | 81 498 €            | 80 516 €            |
| Parts dans les entreprises liées             | 1 000 €             | 1 000 €             |
| Crédit bail et location avec option d'achat  |                     |                     |
| Location simple                              |                     |                     |
| Immobilisations incorporelles                | 364 371 €           | 168 833 €           |
| Immobilisations corporelles                  | 1 830 028 €         | 1 499 588 €         |
| Capital souscrit non versé                   |                     |                     |
| Actions propres                              |                     |                     |
| Autres actifs                                | 322 702 €           | 445 804 €           |
| Comptes de régularisation                    |                     |                     |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                      | <b>60 637 082 €</b> | <b>59 229 082 €</b> |

| PASSIF                                       | Exercice N          | Exercice N-1        |
|--|---------------------|---------------------|
| Banques Centrales, CCP                       |                     |                     |
| Dettes envers les Etablissements de Crédit   | 3 989 542 €         | 5 024 115 €         |
| Opérations avec la clientèle                 | 37 668 842 €        | 35 513 815 €        |
| Dettes représentées par un titre             |                     |                     |
| Autres passifs                               | 1 269 376 €         | 1 319 173 €         |
| Comptes de régularisation                    | 380 512 €           | 427 460 €           |
| Provisions pour risques et charges           | 3 000 €             | 3 000 €             |
| Dettes subordonnées                          |                     |                     |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 400 000 €           | 400 000 €           |
| Capitaux propres hors FRBG                   | 16 925 810 €        | 16 541 519 €        |
| - Capital souscrit                           | 6 000 000 €         | 6 000 000 €         |
| - Prime d'émission                           |                     |                     |
| - Réserves / excédents capitalisés           | 8 130 812 €         | 7 742 234 €         |
| - Écarts de réévaluation                     |                     |                     |
| - Bonis prescrit                             | 2 410 707 €         | 2 310 788 €         |
| - Report à nouveau ( +/-)                    | 0                   | 0                   |
| - Résultat de l'exercice ( +/-)              | 384 291 €           | 488 497 €           |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                       | <b>60 637 082 €</b> | <b>59 229 082 €</b> |

| HORS - BILAN                                    | Exercice N   | Exercice N-1 |
|---|--------------|--------------|
| Engagements donnés - Engagements de financement | 783 234 €    | 807 498 €    |
| Engagements reçus - Engagements de garantie     | 29 277 287 € | 27 623 679 € |
| Engagements reçus - Cession de créances         | 523 363 €    | 397 200 €    |
| Engagements reçus - Engagements de financement  | 115 000 €    | 115 000 €    |

**COMPTE DE RÉSULTAT**

AU 31/12/2025

|  | Exercice N        | Exercice N-1      |
|--|-------------------|-------------------|
| + Intérêts et Produits assimilés                   | 4 917 742€        | 4 721 439€        |
| - intérêts et Charges assimilées                   | 956 556€          | 841 998€          |
| + Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés            |                   |                   |
| - Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés             |                   |                   |
| + Produits s/Opérations de location simple         |                   |                   |
| - Charges s/Opération de location simple           |                   |                   |
| + Revenus des Titres à revenu variable             |                   |                   |
| + Commissions (Produits)                           | 1 444 531€        | 1 402 332€        |
| - Commissions (Charges)                            | 392 146€          | 358 775€          |
| +/- Gains ou Pertes /Op. portefeuilles Négociation |                   |                   |
| +/- Gains ou Pertes /Op. portefeuilles Placement   |                   |                   |
| + Autres Produits d'Exploitation Bancaire          |                   |                   |
| - Autres Charges d'Exploitation Bancaire           | 15 128€           | 15 394€           |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                        | <b>4 998 443€</b> | <b>4 907 604€</b> |
| - Charges Générales d' Exploitation                | 4 166 885€        | 4 027 996€        |
| - Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles | 197 628€          | 143 550€          |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                | <b>633 930€</b>   | <b>736 058€</b>   |
| +/- Coût du risque                                 | 159 303€          | 103 458€          |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                     | <b>474 627€</b>   | <b>632 600€</b>   |
| +/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés         |                   |                   |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>               | <b>474 627€</b>   | <b>632 600€</b>   |
| +/- Résultat Exceptionnel                          | 26 722€           | 11 093€           |
| - Impôt sur les Bénéfices                          | 117 058€          | 155 196€          |
| +/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées     |                   |                   |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                | <b>384 291€</b>   | <b>488 497€</b>   |



Delphine Michard-Grunwald  
Sébastien Belmont  
Benjamin Schlicklin  
Neila Ghith  
Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes

**CAISSE DE CREDIT  
MUNICIPAL DE NÎMES**  
Siège Social : 8 bis Rue Guizot  
30013 NÎMES CEDEX 01

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport moral et financier ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le COS qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le contrôle du rapport moral et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Société de Commissariat aux Comptes**  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00  
E-mail : [contact@fifty-bees.com](mailto:contact@fifty-bees.com)  
[www.fifty-bees.com](http://www.fifty-bees.com)

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite  
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur les faits caractéristiques de l'année 2025 exposés dans le paragraphe 2 ;
- sur le changement de méthodes comptables exposé dans le paragraphe 3

des notes annexes.

#### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Estimations comptables : dépréciation pour risque de crédit sur base individuelle**

##### Contexte

Dans le cadre de ses activités de prêts personnels et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.

Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 45 M€ (valeur brute).

Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour 1 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour - 0,8 M€ et + 0,8 M€).

L'annexe, dans ses notes « Note 3.5 – Provisions pour dépréciation », « Note 4.1.4 – Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.

##### Risque identifié

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :

- De leur importance significative dans les états financiers,
- Du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés,
- De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés.

##### Notre réponse

- Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et à l'évaluation des montants des dépréciations à constater en le documentant et le testant.
- Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions.
- Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation).
- Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses).
- Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture.
- Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport moral et financier, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 janvier 2023.

Au 31 décembre 2025, le cabinet MAZA-SIMOENS FIFTY BEES était dans sa troisième année de la mission sans interruption.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,  
Le 27 février 2026**

**MAZA SIMOENS  
Commissaire aux Comptes**

**Sébastien BELMONT**

*Delphine Michard-Grunwald  
Sébastien Belmont  
Benjamin Schlicklin  
Neila Ghith*  
Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes

**CAISSE DE CREDIT  
MUNICIPAL DE NÎMES**  
Siège Social : 8 bis Rue Guizot  
30013 NÎMES CEDEX 01

#### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

#### **Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,  
Le 27 février 2026**

**MAZA SIMOENS  
Commissaire aux Comptes**

**Sébastien BELMONT**

*Société de Commissariat aux Comptes  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Lyon*

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00  
E-mail : [contact@fifty-bees.com](mailto:contact@fifty-bees.com)  
[www.fifty-bees.com](http://www.fifty-bees.com)

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite  
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

## 1. ACTIVITÉ ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-I et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, mis à jour par les règlements 2020-10 et 2023-03. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard, sous réserve de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

### 1.1. Contrôle interne

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'établissement, de deux suppléants, la Responsable de la Conformité et de la Directrice du Contrôle Interne.

La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Depuis 2025, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société EY.

Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est en charge du contrôle permanent et de la conformité.

## 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2025

Dans la continuité des exercices précédents, le cours du prix de l'or a connu une hausse historique. De fait, cela a directement impacté la hausse des encours des prêts sur Gage.

Concernant les prêts personnels et compte tenu de la cible de la Caisse, les encours ont connu une baisse sensible.

Sur le plan informatique et conformément aux recommandations de l'ACPR, la Caisse a renforcé ses process en matière de cyber-sécurité induisant un renouvellement de son parc informatique.

Cela a été accompagné par des formations à l'attention de l'ensemble des agents de la Caisse. Pour la partie technique, cet effort a été conduit en partenariat avec le GIE CM Services auquel la Caisse adhère.

Sur le plan réglementaire, la Caisse a fait évoluer ses applications et services en mettant en place de nouveaux modules SEPA et en proposant à sa clientèle des flux instantanés (Instant payment).

Par ailleurs, le projet d'implantation de la Caisse sur la Commune de Béziers s'est poursuivi avec de gros travaux de rénovation. La nouvelle Agence ouvrira ainsi ses portes au premier trimestre 2026.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2025 :

- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombre d'impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en pertes).

À l'instar des exercices précédents, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances) et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, n'a pas eu à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont constitués essentiellement de biens immeubles et mobiliers, absence d'actif incorporels - hors licences et investissement informatique). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, l'Établissement a de nouveau maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et in fine de renforcer ses Capitaux propres.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Changement de présentation : Néant
- Changements de Méthodes Comptables : Néant

Pour mémoire, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes continue à appliquer le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le règlement ANC 2023-03 implique depuis cette année la suppression des transferts de charges. Cela n'a pas eu d'impact sur la présentation du compte de résultat à la clôture. Ainsi, les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du livret d'épargne populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fond d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de **4 272 K€**.

### 3.1. Créances et dettes

#### 3.1.1. Créances

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Les Commissaires de Justice agréés par la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.

Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire. Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

#### 3.1.1.1. Créances saines

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

#### 3.1.1.2. Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain :

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment, les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

• **Créances douteuses compromises :** ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

• **Créances douteuses non compromises :** ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### 3.1.2. Dettes

#### 3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant

#### 3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDDS, LEP), et de Comptes Sur Livret Solidaire. Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

#### 3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas souscrit en cours d'exercice de nouvel emprunt bancaire. Au 31 décembre 2025, le solde du seul emprunt bancaire dû par la Caisse auprès d'Arkéa s'élève à 1,75 M€ sur les 4 M€ initiaux.

### 3.2. Portefeuille de titres et instruments financiers à terme

#### 3.2.1. Titre de transaction

Néant

#### 3.2.2. Titre de placement

Néant

#### 3.2.3. Titre d'investissement

Néant

### 3.3. Titre de participation

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en «Participation et autres titres détenus LT» et en «Parts dans les entreprises liées». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

### 3.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 3.4.1. Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Les actifs sont définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes met en œuvre des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).

Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

| Nature                      | Mode     | Durée       |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Constructions               | Linéaire | 20 à 50 ans |
| Aménagements et agencements | Linéaire | 10 ans      |
| Mobilier et matériel        | Linéaire | 5 à 10 ans  |
| Matériel de transport       | Linéaire | 5 ans       |
| Matériel informatique       | Linéaire | 3 ans       |
| Logiciels < 100 000 €       | Linéaire | 3 à 5 ans   |
| Logiciels > 100 000 €       | Linéaire | 5 à 10 ans  |

#### 3.4.2. Valeurs résiduelles

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

### 3.5. Provisions pour dépréciation

#### 3.5.1. Dépréciation des créances douteuses compromises déchuës

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciations. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant «à dire d'expert» en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvés en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement «à dire d'expert». Les accessoires et autres créances (intérêts dus, Capital en impayés, intérêts de retard, pénalités, assurances) sont provisionnés automatiquement à 100%.

Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

#### 3.5.2. Dépréciation des créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts.

Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :

- 25 % sur le capital restant dû,
- 50 % sur le capital des échéances de retards,
- 100 % sur les intérêts des échéances de retards et les pénalités.

#### 3.5.3. Dépréciation sur comptes DAV débiteurs

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.

Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date.

L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :

- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non recouvrement,
- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50% du montant excédent la convention.

#### 3.5.4. Dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des Commissaires de Justice sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.

Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires de Justice sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation.

Les intérêts courus au-delà des 7 mois (dossiers sains et douteux) et les frais et accessoires (sur les dossiers douteux uniquement) font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

#### 3.5.5. Dépréciation et décotes de créances douteuses compromises et restructurées

Les prêts surendettés sont traités comme suit :

- À la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchuës; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25% sur le capital restant dû et à 80% sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100%;
- À réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers;
- À la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences de l'Autorité des normes comptables relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêts entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

### 3.6. Provisions au passif

#### 3.6.1. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

#### 3.6.2. Provisions pour risques et charges

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

### 3.7. Caisses, banques centrales

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.8. Frais de dossiers

Les frais de dossier donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

## 4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. Informations sur les postes du bilan

#### 4.1.1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

##### 4.1.1.1. Opérations avec les établissements de crédit

a) Les emplois

La ligne «Caisses, banques centrales et CCP» pour 1776 K€ comprend des disponibilités en caisse pour 399 K€, des avoirs auprès de la Banque de France pour 1005 K€, et 371 K€ auprès de transporteurs de fonds habilités.

La ligne «Créances sur établissements de crédit» pour 12609 K€ inclut des Comptes à terme pour 5000 K€, 7590 K€ de dépôts liquides et 19 K€ de comptes débiteurs.

b) Les ressources

Les «Dettes envers les établissements de crédit» à hauteur de 3989 K€ incluent :

- Des Comptes ordinaires créditeurs pour 106 K€,
- Emprunts (dont CAT Financier) pour 3806 K€,
- des intérêts rattachés pour 75 K€.

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT:

| En €  | d <= 3 mois    | 3 mois < d <= 1 an | 1 an < d <= 5 ans | d > 5 ans | Total            |
|---|----------------|--------------------|-------------------|-----------|------------------|
| Dette envers établissements de crédits (capital)  | 306 939        | 750 000            | 2 750 000         | -         | 3 806 939        |
| Dette envers établissements de crédits (intérêts) | 1 495          | 74 482             | 0                 | -         | 75 977           |
| DAV Bancaires                                     | 106 625        | -                  | -                 | -         | 106 625          |
| <b>Total</b>                                      | <b>415 059</b> | <b>824 482</b>     | <b>2 750 000</b>  | <b>0</b>  | <b>3 989 541</b> |

#### 4.1.1.2. Opérations avec la clientèle

##### 4.1.1.2.1. Les emplois

| En €                         | Exercice N        | Exercice N-1      |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Prêts sur gage               |                   |                   |
| Encours sain                 | 22 841 154        | 21 493 845        |
| Prêts personnels             |                   |                   |
| Encours sains                | 17 309 221        | 19 281 639        |
| Comptes ordinaires débiteurs | 673 935           | 580 443           |
| Créances douteuses           | 2 317 897         | 2 239 642         |
| Créances rattachées          | 1 469 873         | 1 384 552         |
| Déductions:                  |                   |                   |
| - Dépréciations              | 957 801           | 901 066           |
| - DAV inventaires            | 3 540             | 4 819             |
| <b>Total</b>                 | <b>43 650 739</b> | <b>44 074 238</b> |

Le montant de l'encours restructuré est de **1160615 €** au 31/12/2025 (1041742 € de prêts douteux compromis non déchués, **118873 €** de prêts sains et douteux non compromis).

Les prêts sur gage sont des contrats d'une durée initiale de 6 mois renouvelables trois fois. De fait, la quasi-totalité des encours de prêts sur gage ont une durée résiduelle de moins de 6 mois.

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels:

| En €                      | d <= 3 mois | 3 mois < d <= 1 an | 1 an < d <= 5 ans | d > 5 ans | Total      |
|---------------------------|-------------|--------------------|-------------------|-----------|------------|
| Créances sur la clientèle | 866 502     | 2 382 512          | 9 859 888         | 4 200 320 | 17 309 221 |

Répartition de l'encours par secteurs géographiques:

Cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par types de contreparties:

Cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation et prêts sur Gage.

#### 4.1.1.2.2. Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit:

| En €  | Exercice N        | Exercice N-1      |
|---|-------------------|-------------------|
| Épargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit) | 27 097 582        | 25 940 747        |
| Épargne Réglementée (Livrets dont CSL)                    | 14 167 572        | 13 187 113        |
| Fonds centralisés à la CDC*                               | (4 272 759)       | (4 272 313)       |
| Dettes rattachées   | 731 881           | 659 611           |
| Autres sommes dues  | 1 059             | 1 897             |
| <b>Total</b>  | <b>37 725 335</b> | <b>35 517 054</b> |

Pour l'épargne réglementée, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque. Le taux du compte sur livret bancaire et livret solidaire proposé aux clients est révisable sans préavis.

Les autres comptes d'épargne réglementées se limitent aux LDDS, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.

La Caisse ne gère pas les PEL ou/et CEL. Les taux des CAT sont fixés en Comité de taux, et révisés si besoin à minima tous les trimestres.

#### 4.1.2. Portefeuille de titres

Néant

#### 4.1.3. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

| En €               | Exercice N-1   | Acquisitions/ Amortissements 2025 | Cessions/ Rebut 2025 | Exercice N     |
|--------------------|----------------|-----------------------------------|----------------------|----------------|
| Logiciels & autres | 1 633 393      | 224 319                           | 0                    | 1 857 711      |
| Amortissement      | 1 508 205      | 68 916                            | 0                    | 1 577 121      |
| <b>Total</b>       | <b>125 188</b> | <b>155 403</b>                    | <b>0</b>             | <b>280 590</b> |

Pour mémoire, des Immobilisations sont en cours au 31 décembre 2025 pour: **501991 €**.

#### 4.1.3.2. Immobilisations corporelles

| En €                                     | Exercice N-1     | Acquisitions ou Dotations / Amortissement 2025 | Cessions/Rebut ou Reprises / Amortissement 2025 | Exercice N       |
|--|------------------|--|---|------------------|
| Terrains                                 | 193 771          | 0  | 0   | 193 771          |
| Construction                             | 2 364 768        | 0  | 0   | 2 364 768        |
| Amortissement                            | 1 459 730        | 60 256   | 0   | 1 519 986        |
| Aménagements et agencements              | 2 647 984        | 184 414  | 0   | 2 832 398        |
| Amortissement                            | 2 480 865        | 38 757   | 0   | 2 519 622        |
| Mobilier et matériel de bureaux          | 591 454          | 2 578  | 0   | 594 032          |
| Amortissement                            | 580 002          | 6 842  | 0   | 586 844          |
| Matériel transports                      | 123 161          | 0  | 0   | 123 161          |
| Amortissement                            | 102 201          | 7 230  | 0   | 109 731          |
| Matériel informatique                    | 550 285          | 8 470  | 0   | 558 756          |
| Amortissement                            | 520 474          | 15 286   | 0   | 535 763          |
| Œuvre d'art                              | 16 058           | 0  | 0   | 16 058           |
| Concessions                              | 16 922           | 0  | 0   | 16 922           |
| Amortissement                            | 15 763           | 339  | 0   | 16 103           |
| <b>Total immobilisations corporelles</b> | <b>6504 402</b>  | <b>195 462</b>                                 | <b>0</b>  | <b>6 699 865</b> |
| <b>Total amortissement</b>               | <b>5 159 335</b> | <b>128 712</b>                                 | <b>0</b>  | <b>5 288 048</b> |
| <b>Total Immo. Corpo. Nettes</b>         | <b>1 345 067</b> | <b>66 750</b>                                  | <b>0</b>  | <b>1 411 817</b> |

#### 4.1.3.3. Immobilisations financières

| En €  | Exercice N-1  | Acquisitions 2025 | Cessions 2025 | Exercice N    |
|---|---------------|-------------------|---------------|---------------|
| Dépôts de Garantie                                      | 0             | 0                 | 0             | 0             |
| Fonds de Garantie des Dépôts BDF                        | 80 500        | 0                 | 1 018         | 79 482        |
| Certificats d'association                               | 0             | 0                 | 0             | 0             |
| Cautionnements versés                                   | 15            | 2 000             | 0             | 2 015         |
| <b>Total Participations et autres titres détenus LT</b> | <b>80 515</b> | <b>2 000</b>      | <b>1 018</b>  | <b>81 497</b> |

#### 4.1.4. Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (en déduction d'actif)

| En €                             | Exercice N-1   | Dotations      | Reprises       | Exercice N     |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Provisions douteux non compromis | 17 104         |                |                | 20 320         |
| Provisions douteux compromis     | 740 159        |                |                | 767 902        |
| Provisions DAV débiteurs         | 16 001         |                |                | 17 658         |
| Provisions sur prêts sur gage    | 91 592         |                |                | 94 886         |
| Décote                           | 36 210         |                |                | 57 036         |
| <b>Total</b>                     | <b>901 066</b> | <b>830 142</b> | <b>773 406</b> | <b>957 801</b> |

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31 décembre 2025 est de **82094 €**.

Les dotations sont constituées de **794322 €** de provisions pour créances douteuses et de **35820 €** de pertes sur encours restructurés.

Les reprises sont constituées de **758412 €** de provisions sur créances douteuses, de **1640 €** de reprise décote sur encours restructurés, de **13354 €** de décote sur encours.

#### 4.1.5. Provisions pour risques et charges

| En €              | Exercice N-1 | Dotations | Reprises | Exercice N |
|-------------------|--------------|-----------|----------|------------|
| Autres Provisions | 3 000        | 0         | 0        | 3 000      |

#### 4.1.6. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

| En € | Exercice N-1 | Dotations | Reprises | Exercice N |
|------|--------------|-----------|----------|------------|
| FRBG | 400 000      | 0         | 0        | 400 000    |

#### 4.1.7. Capitaux propres

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L514-4 du Code monétaire et financier):

| En €                                    | Exercice N-1      | Affectation résultat N-1 | Virement interne/ Débit | Exercice N        |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|
| Dotation initiale                       | 6 000 000         | /                        | 0                       | 6 000 000         |
| Excédents capitalisés                   | 7 742 235         | 388 578                  | 0                       | 8 130 812         |
| Bonis prescrits                         | 2 310 788         | 99 919                   | 0                       | 2 410 707         |
| Résultat                                | 488 497           | (488 497)                | 0                       | 384 291           |
| <b>Total capitaux propres hors FRBG</b> | <b>16 541 520</b> | <b>0</b>                 | <b>0</b>                | <b>16 925 810</b> |

#### 4.1.8. Autres postes du bilan

Montant des intérêts courus à payer ou à recevoir, comptes de régularisation et autres actifs et passifs.  
- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2025: pour les prêts sains **39497 €**, pour les prêts sur gage **1319120 €**.

- Montant des intérêts à payer au 31/12/2025: néant pour les emprunts, pour les CAT **539179 €**, pour les LDDS **47826 €**, pour les CSL **87914 €**, pour les LVA **77052 €** et pour les LEP **54184 €**.

- À l'Actif au 31/12/2025, le poste «Autres actifs» pour **322702 €** comprend principalement **74939 €** de flux Société Générale à venir, **111043 €** d'autres produits à recevoir, **136720 €** de débiteurs divers.

- Au Passif, le poste «Autres passifs» pour 1269 376 € inclut, au titre des éléments les plus significatifs, 119 458 € au titre des fournisseurs, 171 779 € de provision relative au C.E.T, 111 901 € de flux avec la Société Générale, 352 695 € de bonis sur gage, 60 019 € de règlements divers, 173 565 € d'autres charges à payer, 57 528 € de Flux en attente d'affectation sur Prêts, 29 400 € relatifs à des Remises de chèques en attente et 4 789 € d'opérations sur DAV en attente de régularisation.

- Au Passif, le poste «Compte de régularisation» pour 380 512 € correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

## 4.2. Informations sur les postes du hors-bilan

### 4.2.1. Garanties reçues et données

#### 4.2.1.1. Engagements reçus

##### 4.2.1.1.1. De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2025 s'élève à 523 363 €.

##### 4.2.1.1.2. D'établissement de crédit

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de 115 000 € pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

##### 4.2.1.1.3. De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des Commissaires de Justice s'élève à 29 277 287 € pour un encours de prêts de 23 421 829 € en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté (encours).

#### 4.2.1.2. Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2025 s'élève à 783 234 €, dont 577 619 € au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégués.

#### 4.2.2. Engagements de crédit bail

Néant

#### 4.2.3. Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au bilan

Concernant le personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif.

Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

## 4.3. Informations sur les postes du compte de résultat

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

### 4.3.1. Produits et charges d'intérêts

| En €                           | Exercice N | Exercice N-1 |
|--------------------------------|------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés | 4 917 742  | 4 721 439    |
| Intérêts et charges assimilées | 956 556    | 841 998      |

Les « Intérêts et produits assimilés » sont composés à hauteur de :

- 4 422 620 € d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- 67 806 € d'intérêts sur Comptes Débiteurs,
- 66 02 € d'intérêts de retard sur Prêts Contentieux,
- 419 293 € au titre d'intérêts sur les dépôts à vue et sur les Réserves obligatoires

Les « Intérêts et charges assimilées » sont composés à hauteur de :

- 92 150 € au titre des intérêts pour opérations financières,
- 864 406 € d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets, notamment).

### 4.3.2. Revenus des titres à revenu variable

Néant

### 4.3.3. Commissions Produits et Charges

| Produits (en €)                    | Exercice N       | Exercice N-1     |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Frais de dossiers                  | 65 682           | 61 203           |
| Commissions sur prêts personnels   | 171 783          | 163 856          |
| Commissions sur services bancaires | 432 374          | 426 134          |
| Partenariats assurance             | 23 541           | 30 671           |
| Commissions gages                  | 751 151          | 720 468          |
| Divers                             | 0                | 0                |
| <b>Total</b>                       | <b>1 444 531</b> | <b>1 402 332</b> |

| Charges (En €)                                      | Exercice N-1   | Exercice N-1   |
|---|----------------|----------------|
| Vacations Commissaires de Justice                   | 84 055         | 79 500         |
| Frais de moyen de paiement                          | 115 655        | 81 002         |
| Application réseau CB et charges sur opérations DAB | 189 944        | 194 341        |
| Moins-value sur réalisation gages                   | 2 492          | 3 932          |
| <b>Total</b>  | <b>392 146</b> | <b>358 775</b> |

### 4.3.4. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| En €  | Exercice N | Exercice N-1 |
|---|------------|--------------|
| Autres produits d'exploitation bancaire                           | 0          | 0            |
| Autres charges d'exploitation bancaire (dont Transports de fonds) | 15 128     | 15 394       |

### 4.3.5. Charges générales d'exploitation

| En €                        | Exercice N       | Exercice N-1     |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Frais de personnel          | 2 644 387        | 2 684 433        |
| Taxes et Impôts (hors IS)   | 26 340           | 16 516           |
| Charges Div. d'Exploitation | 1 587 525        | 1 327 047        |
| <b>Total</b>                | <b>4 258 252</b> | <b>4 027 996</b> |

| En €  | Exercice N | Exercice N |
|---|------------|------------|
| Frais de personnel  | 2 644 387  | 2 684 433  |
| Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges) | 1 573 314  | 1 715 292  |
| Dont Charges sociales et taxes sur les salaires               | 999 627    | 969 141    |

### 4.3.6. Dotations et reprises du coût du risque

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à - 159 303 €.

| En €                                    | Exercice N       | Exercice N-1     |
|---|------------------|------------------|
| Dotations provision créances douteuses  | 794 322          | 608 402          |
| Reprise de provision créances douteuses | 758 412          | 664 139          |
| Pertes sur créances irrécouvrables      | 140 067          | 164 628          |
| Pertes sur encours restructurés         | 35 820           | 28 585           |
| Recouvrement sur ANV                    | 50 853           | 30 083           |
| Reprise décote sur encours restructurés | 1 640            | 3 935            |
| <b>Total</b>                            | <b>- 159 303</b> | <b>- 103 458</b> |

### 4.3.7. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

| En €                                 | Exercice N    | Exercice N-1 (retraité) | Exercice N-1 (public) |
|--------------------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|
| Produits exceptionnels               | 28 631        | 0                       | 12 034                |
| Autres                               | 0             | 0                       | 0                     |
| <b>Total produits exceptionnels</b>  | <b>28 632</b> | <b>0</b>                | <b>12 034</b>         |
| Charges exceptionnelles              | 1 908         | 0                       | 940                   |
| Autres                               | 0             | 0                       | 0                     |
| <b>Total charges exceptionnelles</b> | <b>1 908</b>  | <b>0</b>                | <b>940</b>            |
| <b>Résultat exceptionnel</b>         | <b>26 722</b> | <b>0</b>                | <b>11 093</b>         |

### 4.3.8. Régime fiscal

Les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit 117 058 €, correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

### Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de 23,35 %.

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de 0 K€.

### Répartition du montant global de l'impôt

| Exercice clos (En €) | Résultat courant avant impôts | Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations) | Impôt sur les sociétés | Résultat net   |
|----------------------|-------------------------------|--|------------------------|----------------|
| <b>Total</b>         | <b>474 626</b>                | <b>518 296</b>                                       | <b>117 058</b>         | <b>384 291</b> |

Déficits reportables : néant.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Lien avec le GIE « CM Services »

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes possède des parts sociales pour un montant de 1000 € dans le Groupement d'Intérêt Économique CM Services. Ce GIE créé en 2011, regroupant 11 Caisses, a principalement pour objet :

- l'utilisation en commun du matériel informatique hébergé par le groupement,
- le partage du progiciel bancaire ou de tout autre logiciel acquis par le GIE,
- le partage du logiciel de prêt sur gage ou de tout autre logiciel développé par le GIE,
- l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le capital du GIE est de 20 000 €, soit une participation à hauteur de 1/20<sup>e</sup> pour la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.

L'activité du GIE a été tout particulièrement tournée vers l'amélioration de la plateforme informatique commune. Des appels de fonds trimestriels sont versés au GIE.

À la clôture de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à 2 673 520 € pour un résultat net de 0,00 €. Ses capitaux propres s'élèvent à 20 K€. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes reste devoir 14 K€ TTC auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE au titre de l'exercice 2025 pour sa quote-part s'élève à 404 K€ TTC.



# DÉCOUVREZ TOUS NOS SERVICES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un  
Établissement Public de crédit et d'Aide sociale  
qui offre un ensemble de services financiers complets  
pour les particuliers et les associations.

▶ Prêt sur gage

▶ Prêts personnels

▶ Rachats de crédits

▶ Comptes bancaires

▶ Épargne et placements solidaires

▶ Services spécifiques aux associations

▶ Microcrédits social



**La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes,**  
Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale,  
siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01.  
Tél. 04 66 36 62 62.

N°SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z,  
mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888.

Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS,  
1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS cedex 09 [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr).



[www.credit-municipal-nimes.fr](http://www.credit-municipal-nimes.fr)



Établissement Public  
GAGE • COMPTES  
PRÊTS • RACHATS  
**crédit municipal**  
de Nîmes

